

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 16 novembre 2020

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Votants : 17

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le : 03 DEC. 2020

Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération :

DELIBERATION N° 2020-38(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et le 24 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni en **visioconférence**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO, Michèle MOUTTE, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD.  
Messieurs Serge CAREL, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(s) : Mesdames Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Alberte VALLÉE  
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Claude FIAERT.

**Objet : Référentiels internes d'organisation de formation et évaluation (RIOFE)**

**Le Président expose :**

En février 2020, les membres du conseil d'administration ont donné un avis favorable sur la mise en place du règlement de formation, suivi en juin 2020 par l'adoption des premiers RIOFE.

Il vous est demandé de donner votre avis sur les RIOFE joints en annexe. Il s'agit de :

- l'équipier DIV
- le chef d'agrès SAP/DIV
- l'équipier Secours Routiers
- le chef d'agrès Secours Routiers
- le COD « S »
- le COD 1
- le COD 2 Véhicules Légers
- le COD 2 Poids Lourds
- le COD 6 – échelier
- l'Opérateur nacelle
- le FDF niveau 1
- le FDF niveau 2
- le Sauvetage Aquatique (SAV) niveau 1
- le SMOI

